

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**
8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_6_7

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Jôël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Tarification du transport
scolaire 2023/2024**

Pouvoirs :

Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie les
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Madame la 1ere adjointe rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, il y a lieu de fixer le prix du service de ramassage scolaire vers les écoles de la commune, pour l'année scolaire 2023-2024.

Il est à noter que la dernière augmentation du tarif remonte à septembre 2015 et qu'aucune augmentation des tarifs de bus n'a eu lieu pour le passage de 4 à 5 jours d'école.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le transport scolaire pour l'année 2023/2024.

Vu la délibération n° D_2022_8_8 du 1er juillet 2022 relative à l'évolution du service transport,

Pour rappel, l'accès à ce service est limiter, sur des critères de quotient familial dont le montant est inférieur à 0,5 SMIC ou sur dérogations. Les tarifs appliqués sur l'année 2022/2023 :

Conditions	Tarifs
Pour le transport régulier	
Pour le 1 ^{er} enfant d'une famille	14,50 €
Pour le 2 ^{eme} enfant d'une même famille	11 €
À partir du 3 ^{eme} enfant d'une même famille	Gratuit
Pour le transport occasionnel : même tarif mais avec une application pour 2 mois	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2023/2024 :

AR Prefecture

016-211602362-20230707-D_2023_6_7-DE
Reçu le 18/07/2023

Conditions	Tarifs mensuel
Pour le transport régulier	
Pour le 1 ^{er} enfant d'une famille	15 €
Pour le 2 ^{ème} enfant d'une même famille	11,50 €
À partir du 3ème enfant d'une même famille	Gratuit

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 18/07/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**



**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire, M^{me} Graziella
RILET**